



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

Préparé selon les normes U.S. OSHA, CMA, ANSI, SIMDUT canadien, Australian WorkSafe, normes industrielles japonaises JIS Z 7250:2000 et les directives européennes

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 NOM COMMERCIAL (TEL QU'INDIQUÉ) :

SYNONYMES :

N° CAS :

1.2 UTILISATION DU PRODUIT :

1.3 NOM DU FABRICANT (Amérique du Nord) :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

TÉLÉPHONE D'URGENCE :

SITE WEB :

COURRIEL :

1.4 INFORMATION SUR LA PRÉPARATION :

DATE DE RÉVISION ACTUELLE :

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

Adhésif copolymère

S.O.

Revêtement d'isolation

International Cellulose Corporation

12315 Robin Boulevard, Houston, TX 77045

1 713 433-6701

1 800 444-1252 (É.-U./Canada seulement)

1 713 433-6701 7 h à 18 h (HNC)

www.spray-on.com

icc@spray-on.com

11 mai 2015

27 avril 2010

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES URGENCES :

Description du produit : Ce produit est un liquide blanc avec une odeur douce.

Dangers pour la santé : Ce produit peut causer une légère irritation des tissus contaminés et peut entraîner une sensibilisation par contact cutané chez les individus sensibles.

Dangers d'inflammabilité : S'il est chauffé à des températures élevées pendant une période prolongée, l'eau de ce produit peut s'évaporer et le résidu peut s'enflammer. Lorsqu'il est impliqué dans un incendie, ce matériau peut se décomposer et produire des vapeurs irritantes et des gaz toxiques (p. ex., oxydes de carbone et oxydes de sodium).

Risques de réactivité : Peut s'hydrolyser en présence d'alcalis.

Dangers environnementaux : Les intervenants d'urgence doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié (ou l'équipement d'extinction d'incendie approprié) adapté à la situation à laquelle ils répondent.

SYMBOLES US DOT (SGH) Matériau non réglementé
SYMBOLES CANADA (SIMDUT) Conforme au SIMDUT 2015
SYMBOLES EUROPÉENS et symboles de danger
Aucun mot indicateur : Aucun

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE CONFORMÉMENT À 29 CFR 1200 (OSHA HCS) ET AUX DIRECTIVES DE L'UNION EUROPÉENNE :

Ce produit ne correspond pas à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par 29 CFR 1910. 1200 ET les directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et directives ultérieures. **Classification de la substance ou mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 Annexe VI N° CAS 9002-89-5. Cette substance n'est pas classée dans l'annexe VI de la directive 67/548/CEE. Les substances non répertoriées individuellement ou en groupe doivent être autoclassifiées.**

Composants contribuant aux classifications :

Tous les composants

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Classification(s) de danger SGH :

Aucune connue

Déclaration de risques :

Aucune connue

Instruction d'usage :

Aucune connue



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

2.3 DANGERS POUR LA SANTÉ OU RISQUES D'EXPOSITION :

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION PAR VOIE D'ENTRÉE : Ne devrait pas avoir d'effets nocifs sur la santé à la suite de l'exposition à ce produit.

AIGUË :

INHALATION : Aucun connu

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun connu

CONTACT AVEC LES YEUX : Aucun connu

INGESTION : Ne devrait pas être une voie d'entrée en fonction de la taille et de la configuration.

CHRONIQUE : Aucun connu

ORGANES À RISQUE Aiguë : Aucun connu : **Chronique :** Aucun connu

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux :	% poids	No CAS	No EINECS	Classification des dangers dans SGH
Polymères d'alcool polyvinylique et copolymères	7 à 13	9002-89-5	209-183-3	Non classé
Copolymères acétate vinyle éthylène	10 à 20	Propriétaire	Propriétaire	Non classé
Le reste des autres ingrédients est inférieur à une concentration de 1 % (ou 0,1 % pour les cancérigènes, les toxines reproductrices ou les sensibilisants respiratoires).				

REMARQUE : TOUTES les informations requises par le SIMDUT sont incluses dans les sections appropriées selon le format ANSI Z400.1-2010. Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés, les directives de l'UE et la norme industrielle japonaise JIS Z 7250 : 2000.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux ouverts sous un doux jet d'eau courante. Utilisez un jet assez puissant pour ouvrir les paupières. Faire regarder vers le haut l'individu contaminé. Rincer au moins 15 minutes. Une personne contaminée devrait obtenir de l'aide médicale pour recevoir le traitement approprié.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec la peau, rincer rapidement avec de l'eau et du savon. Laver également la peau après l'utilisation du produit ou avant de manger ou de fumer. Retirer les vêtements exposés ou contaminés en prenant soin de ne pas contaminer les yeux. Consulter un médecin pour recevoir le traitement approprié en cas d'effets indésirables.

INHALATION : Si la respiration devient difficile, transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

INGESTION : L'utilisation régulière de ce produit ne devrait pas causer de situation pouvant entraîner son ingestion. Si ce produit est avalé, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON. Si aucun avis professionnel n'a été émis, ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais faire vomir ou donner des diluants (lait ou eau) à la personne ayant ingéré le produit.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Les troubles cutanés et respiratoires, ainsi que les affections des « organes cibles » (voir la section 3 – Identification des dangers) peuvent être aggravés par une surexposition prolongée à ce produit.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS, À LA FOIS AIGUS ET RETARDÉS :

L'utilisation régulière de ce produit ne devrait pas causer de situation pouvant entraîner son ingestion.

4.3 RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :

Traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MATÉRIAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE :

Utilisez les méthodes d'extinction d'incendie ci-dessous :

Pulvérisation d'eau : Oui Dioxyde de carbone : Oui
Mousse : Oui Produit chimique sec : Oui
Halon : Oui Autre : Toute classe C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

5.2 RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Aucun connu

Sensibilité à l'explosion aux impacts mécaniques : Non

Sensibilité à une explosion en cas de décharge statique : Non

5.3 PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les premiers répondeurs incendie devraient porter une protection oculaire. Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux qui ne sont pas encore affectés par l'incendie et protéger le personnel. Déplacer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque; sinon, refroidir avec un jet d'eau prudemment appliqué. Si possible, évitez que l'eau de ruissellement ne se déverse dans les égouts pluviaux, les étendues d'eau ou d'autres aires écologiquement sensibles.

COTE NFPA		Cote HMIS	
Inflammabilité			
Santé		Réactivité	
Autre			
SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES			
DANGER POUR LA SANTÉ (BLEU) 1		1	
DANGER D'INFLAMMABILITÉ (ROUGE) 0		0	
DANGER PHYSIQUE (JAUNE) 0		0	
ÉQUIPEMENT PROTECTEUR			
YEUX	SYS. RESP.	MAINS	CORPS
	Voir sect.8		Voir sect.8
Pour les applications industrielles et de manutention courantes			

Échelle de risques : 0 = Minimaux 1 = Légers 2 = Modérés 3 = Sérieux 4 = Sévères * = Risque chronique

6. MESURES LORS D'UN DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Voir la section 8.2 pour les contrôles d'exposition.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Aucun connu

6.3 RÉPONSE AUX DÉVERSEMENTS ET AUX FUITES :

Un équipement de protection approprié doit être utilisé. Le personnel devrait être formé aux opérations d'intervention en cas de déversement.

Petits déversements : Porter des gants en caoutchouc, des lunettes de sécurité et une protection corporelle appropriée. Essuyer ou absorber le déversement avec un matériau inerte. Ramasser et placer dans des contenants appropriés, et conserver pour une élimination appropriée.

Déversements importants : Le personnel formé suivant les procédures planifiées doit gérer les rejets d'importance secondaire. L'ÉPI minimal devrait être des gants, des bottes et des lunettes de sécurité. Contenir et transférer dans des contenants appropriés et conserver pour sa récupération et son utilisation ou son élimination. Éliminer conformément aux procédures fédérales, d'États et locales applicables (voir la section 13, Considérations relatives à l'élimination). Pour les déversements dans l'eau : contenir, minimiser la dispersion et recueillir. Éliminer les matériaux récupérés, et signaler les déversements selon les exigences réglementaires.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Lire les instructions avant l'utilisation.

7.2 PRATIQUES DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION :

Tous les employés qui manipulent ce matériel devraient être formés pour le manipuler en toute sécurité. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Entreposer à 33 °F à 120 °F (1 °C à 49 °C). Éviter la contamination. Protéger contre le gel.

7.3 UTILISATIONS SPÉCIFIQUES :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

Revêtement d'isolation

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE L'EXPOSITION :

Nom du produit chimique	N° CAS	ACGIH TLV	OSHA TWA
Polymères d'alcool polyvinylique et copolymères	9002-89-5	Non répertorié	Non répertorié
Acétate de vinyle/copolymères d'éthylène	Propriétaire	Non répertorié	Non répertorié

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :

VENTILATION ET CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser avec une ventilation adéquate pour assurer que les niveaux d'exposition sont maintenus en dessous des limites indiquées ci-dessous. Utiliser une ventilation aspirante locale et, si nécessaire, une enceinte de traitement pour contrôler la poussière en suspension dans l'air. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles près des endroits où ce produit est utilisé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire pour une manipulation normale. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée aux États-Unis. Norme fédérale de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134), équivalent américain. Normes d'État, Norme CSA canadienne Z94.4-93, Norme européenne EN149 ou États membres de l'UE. Les niveaux d'oxygène inférieurs à 19,5 % sont considérés comme dangereux pour la vie et la santé par l'OSHA. Dans de telles atmosphères, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome à débit constant à masque complet ou d'un respirateur à adduction d'air avec alimentation en air autonome auxiliaire avec masque complet est requise aux États-Unis. Norme fédérale de protection respiratoire de l'OSHA (1910.134-1998) ou les règlements de divers États membres, le Canada, les États membres de l'UE ou ceux du Japon. Des respirateurs purificateurs d'air avec filtres contre les poussières/brouillard/émanations sont recommandés si des opérations peuvent produire des brouillards ou des pulvérisations de ce produit.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité et/ou écran facial ou lunettes anti-éclaboussures selon les conditions de manipulation ou d'utilisation. Si nécessaire, reportez-vous aux standards U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, aux normes canadiennes et aux normes européennes EN166, aux normes australiennes ou japonaises pertinentes.

PROTECTION DES MAINS : Gants à l'épreuve des liquides tels que les gants en néoprène. Si nécessaire, reportez-vous aux standards U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, la norme européenne DIN EN 374, les normes appropriées du Canada, les normes australiennes, ou les normes japonaises pertinentes.

PROTECTION DU CORPS : Tel que requis pour minimiser le contact. Au besoin, se reporter aux normes appropriées pour le Canada, aux normes appropriées pour l'UE, aux normes australiennes ou japonaises pertinentes. Si un risque de blessure aux pieds existe en raison de chutes d'objets, d'objets roulants, d'objets susceptibles de percer la plante des pieds ou de risques d'électrocution pour les pieds de l'employé, utiliser une protection pour les pieds, comme décrit dans le U.S. OSHA 29 CFR 1910.136.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

APPARENCE (état physique) et COULEUR : Ce produit est un liquide clair à blanc.

ODEUR : Odeur douce

SEUIL D'ODEUR : S.O.

pH : Non établi

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : N'est pas applicable

POINT D'ÉBULLITION : S.O.

POINT D'ÉCLAIR : S.O.

TAUX D'ÉVAPORATION (n-BuAc = 1) : Non établi

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ) : S.O.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES : N'est pas applicable

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg à 20 °C (68°)) : 17.0 mm Hg

DENSITÉ DE VAPEUR : Non établi

DENSITÉ RELATIVE : S.O.

DENSITÉ : S.O.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

DENSITÉ RELATIVE : N.E.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Soluble
POIDS PAR GALLON : S.O.
COEFFICIENT DE PARTITION (n-octanol/eau) : N'est pas applicable
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N'est pas applicable
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Non disponible
VISCOSITÉ : S.O.
COV g/L/Lb/gal. : S.O.

9.2 AUTRES INFORMATIONS :

Aucune information supplémentaire disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Ce produit n'est pas réactif.

10.2 STABILITÉ :

Stable dans des conditions de stockage et d'utilisation normales.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Ne se produira pas

10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

Éviter l'exposition ou le contact avec des températures extrêmes et des produits chimiques incompatibles.

10.5 MATÉRIAUX DONT LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE : Acides minéraux et bases.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

La combustion : Oxydes de carbone et oxydes de sodium. Hydrolyse : Aucun connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :

Polymères d'alcool polyvinylique et copolymères

Toxicité orale aiguë : DL50 orale rat : >20 g/kg

DL50 orale, souris : 14700 mg/kg

AGENT CANCÉROGÈNE SOUPÇONNÉ : Les composants de ces produits sont répertoriés par les agences qui suivent le potentiel cancérigène des composés chimiques comme suit : Alcool polyvinylique : CIRC-3 (Non classifiable quant à la cancérigénicité pour les humains). Le reste des composants n'est pas répertorié et, par conséquent, ne sont pas considérés comme des agents cancérigènes ni soupçonnés de l'être.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Les brumes et pulvérisations de ce produit peuvent causer une irritation des yeux. Le contact cutané prolongé ou répété peut causer une dermatite.

SENSIBILISATION AU PRODUIT : Ce produit n'est pas considéré comme un sensibilisant.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE : Vous trouverez ci-dessous des informations sur les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproducteur humain.

Mutagénicité : Les composants de ce produit ne sont pas connus pour produire des effets mutagènes chez les humains.

Embryotoxicité : Les composants de ce produit ne sont pas connus pour produire des effets embryotoxiques chez les humains.

Térogénicité : Les composants de ce produit ne sont pas connus pour produire des effets tératoènes chez les humains.

Toxicité reproductrice : Les composants de ce produit ne sont pas connus pour produire des effets reproductifs chez les humains.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DE L'ORGANE CIBLE – EXPOSITION UNIQUE : Aucune connue

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR L'ORGANE CIBLE – EXPOSITION RÉPÉTÉE : Aucun connu

DANGER D'ASPIRATION : Aucun

12. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

12.1 TOXICITÉ :

Aucune donnée de toxicité disponible.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULATIF :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

International Cellulose Corporation



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT/vPvB :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.6 AUTRES EFFETS NÉGATIFS :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER L'ÉLIMINATION DE LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE.

12.7 CLASSE DE RISQUE POUR LES EAUX :

Risque pour les eaux conformément à la directive européenne 91/155-EWG. Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations fédérales, d'États et locales des États-Unis, du Canada, de l'Australie, des États membres de l'UE et du Japon.

13.2 Code de déchet de l'UE :

Non déterminé

14. INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT

US DOT, IATA, OMI, ADR :

U.S. RÈGLEMENT DU DOT (DÉPARTEMENT DU TRANSPORT) SUR LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À

L'EXPÉDITION : Ce produit est classé (selon 49 CFR

172.101) par le DOT des États-Unis, comme suit.

14.1 NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ :

Matériel non réglementé

14.2 NUMÉRO DE CLASSE DE RISQUE ET DESCRIPTION :

Aucun

14.3 NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES NATIONS UNIES :

Aucun

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :

Aucun

14.5 ÉTIQUETTE(S) DU DOT REQUISE(S) :

Aucune

NUMÉRO DE GUIDE DE MESURE D'URGENCE NORD-AMÉRICAIN :

Aucun

QUANTITÉ À DÉCLARER : Aucune

14.6 POLLUANT MARIN : Aucun des composants de ce produit n'est désigné par le ministère des Transports comme polluant marin (49 CFR 172.101, Annexe B).

14.7 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATEUR :

Aucune connue

14.8 TRANSPORT INTERNATIONAL :

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXPÉDITION DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) : Ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse.

INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) : Ce produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse.

14.9 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET CODE CIB :

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) : Ce produit n'est pas considéré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme des marchandises dangereuses.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

EXIGENCES DE DÉCLARATION U.S. SARA : Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des Sections 302, 304 et 313 du titre III de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act*.

QUANTITÉ LIMITE (TPQ) SELON U.S. SARA : Il n'y a pas de quantités spécifiques de planification de seuil pour les composants de ce produit. Le seuil de 10 000 lb (4 540 kg), quant aux exigences fédérales par défaut relatives au dépôt et à l'inventaire des FTSS, s'applique donc, conformément à la norme 40 CFR 370.20.

QUANTITÉ À DÉCLARER AU U.S. CERCLA : Aucune

STATUT DE L'INVENTAIRE DE L'U.S. TSCA : Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés d'être répertoriés.

AUTRES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX DES ÉTATS-UNIS : Aucun



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Adhésif SK-2000/SK-2000 FC

LOI DE LA CALIFORNIE « SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT » (PROPOSITION 65) :

L'acétaldéhyde et le formaldéhyde présents dans ce produit en quantités infimes sont sur la liste de la Proposition 65 de la Californie. Attention ! Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie pour causer le cancer.

15.2 RÈGLEMENT CANADIEN :

LIS CANADIEN/STATUT D'INVENTAIRE de la LES : Les matières premières utilisées dans cet article sont dans l'inventaire LIS, ou sont exemptés d'être répertoriés.

AUTRES RÈGLEMENTS CANADIENS : S.O.

LISTES DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés; la FDS contient toutes les informations requises par cette réglementation.

CLASSIFICATION ET SYMBOLES DU SIMDUT CANADIEN : Conforme au SIMDUT 2015

15.3 INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Ce produit ne répond pas à la définition d'une substance ou préparation dangereuse telle que définie par les Directives du Conseil de l'Union Européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et les directives subséquentes. Voir la section 2 pour les détails complets.

15.4 INFORMATION AUSTRALIENNE SUR LE PRODUIT :

Les matières premières utilisées dans cet article figurent sur la liste de l'Inventaire international des produits chimiques.

15.5 INFORMATION JAPONAISE SUR LE PRODUIT :

STATUT ATTRIBUÉ PAR LE MINISTÈRE JAPONAIS DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE (MITI) : Les composants de cet article ne sont pas répertoriés comme des Substances chimiques spécifiées de Classe I, des Substances chimiques spécifiées de Classe II ou des Substances chimiques désignées par le MITI japonais.

LISTE DES SUBSTANCES CHIMIQUES EXISTANTES ET NOUVELLES (ENCS) JAPONAISES :

Les matières premières utilisées dans cet article sont dans l'inventaire ENCS comme indiqué dans la section sur les inventaires chimiques internationaux, ci-dessous.

LOI DE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES ET NUISIBLES :

Aucun composant de cet article n'est une substance poison spécifiée répertoriée en vertu de la Poisonous and Deleterious Substances Control Law.

15.6 INVENTAIRES CHIMIQUES INTERNATIONAUX :

La liste des matières premières utilisées pour produire cet item par listes de produits chimiques de chaque pays est la suivante :

Asie-Pac : Répertorié

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : Répertorié

Liste coréenne des produits chimiques existants (ECL) : Répertorié

Inventaire national des substances chimiques existantes et nouvelles au Japon (ENCS) : Répertorié

Liste philippine des inventaires des produits et substances chimiques (PICCS) : Répertorié

Liste suisse des substances toxiques : Répertorié

U.S. TSCA : Répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

PRÉPARÉ PAR : Paul Eigbrett – (SGH FTSS Compliance PLUS)

DATE D'IMPRESSION : 11 mai 2015

Bien que les informations contenues dans le présent document soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes au moment de leur émission, elles ont été fournies par nos fournisseurs; par conséquent, International Cellulose Corporation ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne l'information présentée ici. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes si ce produit est approprié selon l'usage désiré avant son utilisation, et ces informations ne se rapportent qu'au produit spécifique décrit et non à ce produit en combinaison avec un autre produit. International Cellulose Corporation ne sera en aucun cas responsable des dommages de toute nature résultant de l'utilisation ou du recours à ces informations.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ